



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 6018

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la volonté exprimée par de nombreux citoyens de voir la ligne de train à grande vitesse prolongée de Montpellier à Perpignan. En effet, si l'on veut continuer à développer la région Languedoc-Roussillon, il est impératif que ce projet voie le jour à brève échéance. On peut être satisfait de la liaison Perpignan-Barcelone, mais il faut également trouver une solution pour les 157 kilomètres qui relient Montpellier à Perpignan, en passant par Béziers. Compte tenu de l'évolution démographique (+ 500 000 habitants en quinze ans !) et de l'essor économique de cette partie du Bassin méditerranéen, il est maintenant urgent de se pencher sur ce tracé à grande vitesse. Pour cela, il pourrait être envisagé d'inscrire d'ores et déjà ce prolongement à l'ordre du jour du prochain CIADT. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Cette opération s'inscrit, avec le contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier, dans l'aménagement global de l'arc languedocien, de Nîmes jusqu'au Perthus, pour lequel des orientations coordonnées ont été prises afin de permettre l'amélioration des déplacements des personnes et pour répondre à la nécessité de développer le fret ferroviaire sur cet axe. S'agissant plus particulièrement de la section entre Montpellier et Perpignan, les préétudes fonctionnelles d'une ligne nouvelle se poursuivent pour permettre la saisine de la Commission nationale du débat public en 2008 en vue d'un débat public sur ce projet. Le financement de ces préétudes a été assuré par l'État, RFF, la SNCF et les collectivités territoriales concernées selon des modalités analogues à celles adoptées sur les autres projets de ligne nouvelle étudiés en France. Par ailleurs, à la suite du Grenelle de l'environnement, une impulsion nouvelle au programme des lignes à grande vitesse, et d'une manière plus générale, à l'utilisation du transport ferroviaire et du transport collectif, a été décidée. Le Premier ministre a confirmé le 19 octobre 2007 lors d'un déplacement à Nîmes que, grâce à une fiscalité écologique, il ne doutait pas que le projet d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Nîmes et Perpignan serait dans les priorités immédiates du Gouvernement. En particulier, la mission confiée à M. Claude Liebermann, ingénieur général des ponts et chaussées, doit permettre de préciser, au début de l'année 2008, les conditions de financement du contournement de Nîmes et Montpellier, permettant le lancement de l'opération. L'ensemble des mesures ainsi prises sur l'arc languedocien permettront d'accompagner le développement économique de la région Languedoc-Roussillon et de répondre, de manière progressive et adaptée, aux besoins, tant pour la mobilité des personnes que pour les transports de marchandises.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6018

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5954

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1276